

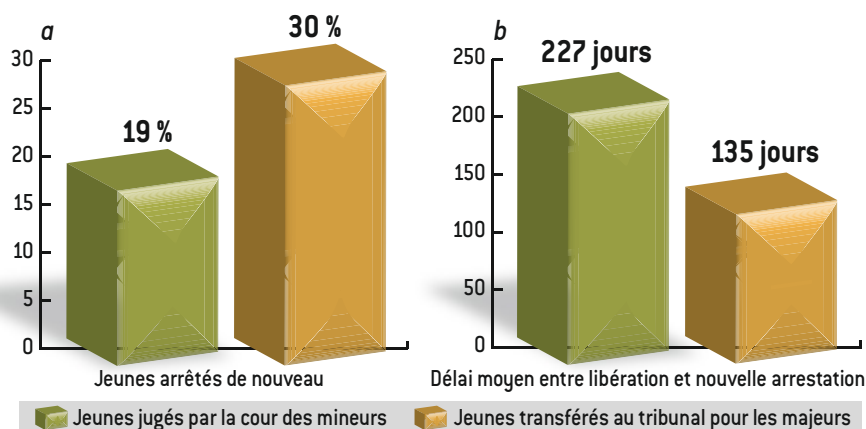
sur la délinquance de rue est liée à la diminution du nombre de désordres que cette organisation entraîne dans un quartier.

Les études sont encore trop peu nombreuses pour dire si la police communautaire est efficace à chaque fois pour faire baisser la délinquance. En outre, les effets mesurés rigoureusement d'une action de police, qu'elle soit préventive, dissuasive ou répressive, sur certaines délinquances, sont généralement modestes (entre cinq à dix pour cent). Néanmoins, les résultats obtenus jusqu'à présent font de la police communautaire une approche des plus prometteuses qu'il serait dommage d'abandonner, comme cela se passe actuellement en France depuis la décision présidentielle, en 2002, de supprimer la police de proximité.

Une police qui résout les problèmes

La police analytique est une autre voie prometteuse. Initialement confondue avec la police communautaire parce qu'elle découle aussi d'un diagnostic partagé par diverses organisations – la police, des entreprises, des associations, des collectifs d'usagers –, elle cherche à développer des réponses durables. Elle ne constitue pas une stratégie de police, mais plutôt une méthode. Elle consiste, pour la police, à identifier et hiérarchiser les problèmes, les analyser, concevoir des réponses, évaluer l'impact de chacune d'elles (cette méthode est connue sous son acronyme en anglais SARA). Par exemple, en 2002, des chercheurs américains ont montré comment la police avait, par cette voie, réduit les vols de matériels sur des sites de construction de logements : en 1999, la ville de Charlotte en Caroline du Nord, en plein essor, comptait 66 chantiers immobiliers, gérés par 48 entreprises différentes. Devant le nombre croissant de vols de matériel, notamment d'appareils électroménagers, la police a engagé la discussion avec les chefs de chantier pour mieux comprendre la situation, augmenté les patrouilles et enquêté sur les voleurs.

Les policiers sont arrivés à la conclusion que les voleurs n'étaient pas organisés et qu'ils étaient vite rebutés par les obstacles (ils laissaient les appareils intégrés dans une cuisine équipée, par exemple). Ils ont donc limité la facilité d'accès aux chantiers et recommandé de n'installer les appareils que lorsque les habitants



1. EN FLORIDE, LES MINEURS JUGÉS COMME DES MAJEURS sont plus nombreux à être arrêtés à nouveau que ceux jugés par la cour des mineurs (a) et récidivent plus souvent (b). C'est ce qu'a montré une étude réalisée par Donna Bishop et ses collègues dans les années 1990 sur 2 738 jeunes délinquants transférés en 1987 au tribunal pour les majeurs et autant de jeunes délinquants jugés par la cour des mineurs pour des délits similaires. La même étude, refaite sur des jeunes arrêtés en 1995-1996, confirme ces résultats.

avaient emménagé. Les chercheurs ont ainsi montré qu'en 2000, les vols d'appareils électroménagers avaient diminué de près de 50 pour cent par rapport à 1998 sur les chantiers qui avaient suivi les consignes, alors qu'ils restaient similaires sur les autres. En ne se contentant pas d'identifier les auteurs après coup, mais en cherchant, par une analyse des problèmes, à éviter que les délits soient commis, la police a diminué le nombre de différents types de vols de chantier. Bien d'autres exemples ont montré que cette approche est encourageante, notamment dans la lutte contre les trafics de drogue concentrés dans certains lieux.

Pour David Weisburd, de l'Université George Mason, aux États-Unis, et ses collègues, auteurs, en 2010, de la meilleure synthèse des études conduites aux États-Unis et en Grande-Bretagne, la police analytique serait même plus que prometteuse : elle serait efficace. Pour les sociologues, une approche est efficace lorsque trois études au moins convergent dans le même sens. Sur les 5564 études identifiées, les chercheurs américains ont retenu 10 études d'une rigueur satisfaisante, et 45 autres qu'ils ont analysées séparément, car elles suivaient bien des zones avant et après l'intervention, mais ne présentaient pas de groupe contrôle. Sur les dix études sélectionnées, huit montrent un effet en faveur de la police analytique, indiquant une diminution faible, mais significative, des délinquances ou des désordres.

Les 45 études sans groupe témoin sont aussi instructives. Parmi elles, 43 ont montré une diminution significative des délits étudiés, de 32 pour cent en moyenne. Cette proportion et la taille de l'effet bénéfique sont à nuancer par le fait

que ces études ont été déposées lors d'un concours organisé par le gouvernement américain sur la police analytique. Aussi, seules celles obtenant de bons résultats positifs ont probablement été présentées, mais cela montre que de nombreux services de police sont capables de mettre en œuvre cette approche.

En France, l'approche de la police analytique n'est pas réellement mise en œuvre. Certes, la police procède à des formes d'analyse des problèmes, notamment en consultant les décideurs sur l'aménagement des espaces collectifs (les gares, par exemple) avant leur construction. Elle le fait également au coup par coup pour des affaires importantes. Mais, pour la masse de la délinquance de rue, l'orientation est plutôt à la gestion verticale. La direction parisienne demande aux services des chiffres d'activité centrés sur l'après délit (faits élucidés, garde à vue). Au total, la doctrine de la police analytique n'est ni formalisée ni implantée par le recours à la formation ou à des circulaires imposant son utilisation...

Le dernier aspect que nous aborderons en matière de police est l'utilisation de la vidéosurveillance dans la lutte contre la délinquance. Cet outil remplit-il sa fonction ? La contribution de la vidéosurveillance à la lutte contre la délinquance a été évaluée plusieurs dizaines de fois, principalement aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Australie. Une première méta-analyse a été produite en 2002 à Cambridge, en Grande-Bretagne, par Brandon Welsh et David Farrington, et une seconde en 2005 par Martin Gill et Angela Spriggs, de l'Université de Leicester, en Grande-Bretagne. Le Home Office a financé ces

travaux. Le Département britannique de l'Intérieur est en effet centré sur la définition et l'analyse des politiques de sécurité, et ne s'implique pas dans la gestion opérationnelle. Deux travaux australiens complètent le tableau déjà bien documenté fourni par ces deux méta-analyses.

La vidéosurveillance : inefficace dans la rue

En France, les résultats de l'étude menée par les inspections de l'administration, de la police et de la gendarmerie sont inexploitablement. Le rapport rendu à l'été 2009 comporte trop d'erreurs de méthode pour être pertinent : l'étude fait un amalgame de tous les types de délits et est pratiquée sur des zones trop vastes (des villes entières et non des « morceaux de villes »), les périodes d'observation sont mal définies et ne prennent pas en compte la mise en service progressive des caméras à l'échelle d'une ville, les zones tests et témoins n'ont pas les mêmes caractéristiques, d'autres variables comme l'éclairage ne sont pas prises en compte...

Le travail réalisé par B. Welsh et D. Farnington couvre 46 recherches et en a

En France, il est urgent d'étudier l'efficacité :

✓ **des centres éducatifs**
fermés où sont pris en charge
les mineurs récidivistes depuis 2002.

✓ **des peines planchers**
mises en place en 2007 pour lutter
contre la récidive.

✓ **des policiers**
« patrouilleurs » lancés en mai 2011
par Claude Guéant, ministre
de l'Intérieur.

✓ **des caméras installées**
dans les rues de nombreuses villes
depuis les années 1990.

retenu 22 d'une qualité suffisante sur une longue période et deux pays (États-Unis et Grande-Bretagne). Pour 18 d'entre elles, les données étaient disponibles et ont pu être entrées dans une méta-analyse. Neuf études indiquent une baisse de la délinquance dans les zones vidéosurveillées par rapport à celles qui ne le sont pas, mais les neuf autres ne retrouvent pas cet effet. En outre, l'efficacité de la vidéosurveillance pour dissuader la délinquance varie suivant les lieux et les délits. D'une part, cinq études portant sur les rues de centres-villes, les immeubles d'habitation (et non les espaces autour des immeubles) dans les quartiers de type HLM, et quatre études dans les transports publics montrent respectivement peu (moins de deux pour cent) ou pas de réduction significative du niveau de délinquance imputable aux caméras. D'autre part, les huit études ciblant des parkings montrent une réduction de 41 pour cent des vols ou effractions de voitures (la neuvième n'est pas interprétable).

La méta-analyse britannique de 2005 porte sur 13 des 352 projets d'équipement décidés par le *Home Office* lors de la seconde phase du programme lancé en 1998 par le gouvernement. Toutes les zones étu-

Une approche cognitivo-comportementale contre la récidive

P lusieurs méta-analyses américaines ont montré l'efficacité de l'approche cognitivo-comportementale pour diminuer la récidive. Les études prises en compte dans ces méta-analyses comparent en général, pour un type de délit, le comportement de délinquants récidivistes avant et après le traitement à celui de délinquants présentant des caractéristiques proches, mais n'ayant pas suivi de traitement. Voici l'exemple d'une telle étude, réalisée au Canada sur 347 délinquants sexuels ayant participé à un programme cognitivo-comportemental entre 2000 et 2004. Un groupe témoin est composé de 137 délinquants sexuels qui n'ont pas eu de traitement, issus d'une base de données déjà existante.

Les participants ont été évalués par des échelles – sous forme de questionnaires – qui mesurent, par exemple, leur risque de récidive, leur distorsion cognitive en matière de violences sexuelles, leur empathie, leur solitude... Tous ces questionnaires servent à évaluer leurs progrès en cours de traitement, et les échelles ont été remplies au début et à la fin du programme.

Le programme ciblait distorsions cognitives, fantasmes et comportement sexuel déviant, l'acquisition d'habiletés sociales, la gestion de

la colère et des émotions, l'empathie et la sensibilité aux traumatismes des victimes. Il avait pour but de permettre au délinquant de mieux comprendre sa vulnérabilité à ses propres facteurs de risque, d'élaborer des stratégies pour éliminer ou contrôler ces facteurs et d'accroître sa sensibilité aux effets des agressions sexuelles sur les victimes. Concrètement, lors de séances de groupe, les délinquants à risque élevé de récidive ont rencontré un thérapeute 10 à 14 heures par semaine pendant quatre à cinq mois (les autres, 3 à 5 heures par semaine pendant deux à trois mois).

Le thérapeute demande souvent de tenir un journal quotidien. Cela aide – le thérapeute et le sujet – à identifier le mode de pensée, les émotions, les sensations physiques et le comportement du sujet : lors d'une situation de crise, les réactions diffèrent en fonction des processus mentaux liant pensées, émotions et comportements. Ces réactions peuvent être soit négatives, soit positives, selon la perception que le sujet a de la situation.

Après avoir identifié les comportements sur lesquels il faudra travailler, le thérapeute donne un programme d'exercices mentaux à pratiquer

quotidiennement, par exemple remettre en question une pensée agressive ou négative et la remplacer par une autre positive. Ou reconnaître que l'on va commettre un acte qui aura des effets négatifs et le remplacer par un acte positif.

La période de suivi après le traitement s'étendait entre la date de mise en liberté et la date d'une nouvelle condamnation ou celle de fin de l'étude (juillet 2005). Les résultats des analyses ont indiqué une amélioration notable après le traitement de presque tous les paramètres cognitifs et comportementaux suivis. En outre, la récidive sexuelle était inférieure de 68 pour cent chez les participants au programme par rapport au groupe contrôle, et la récidive totale (perpétration d'une nouvelle infraction, quelle qu'elle soit), inférieure de 77 pour cent.

L'étude a certes ses limites. Notamment, le Service correctionnel du Canada ayant l'obligation légale d'offrir un traitement à tous les délinquants, les échantillons ne sont pas strictement aléatoires : les délinquants, bien qu'appariés, n'ont pas été tirés au hasard pour faire partie du groupe de traitement ou du groupe témoin. Néanmoins, elle contribue à montrer l'efficacité de ce type d'intervention auprès des délinquants sexuels.

diées sont urbaines. Elle est l'occasion d'un certain nombre d'améliorations méthodologiques : par exemple, l'étude prend en considération des traits du système de vidéosurveillance lui-même (nombre de caméras, fonctionnement de la salle de contrôle des images, etc.). Sur les 13 projets, seuls deux ont l'effet recherché par les autorités, après comparaison avec les zones témoins. Sept indiquent une augmentation de la délinquance sans que la vidéosurveillance puisse en être la cause. L'efficacité est en revanche avérée dans l'étude consacrée à Hawkeye, une zone de Londres qui couvre 58 parkings : alors que la délinquance contre les véhicules ne baisse que de 10 pour cent dans les zones de contrôle, elle décroît de 60 à 80 pour cent dans les parkings vidéosurveillés qui présentaient, avant l'installation des caméras, des taux de vols importants.

Les deux études australiennes, enfin, n'ont pas montré de modification du nombre total de délits commis, de vols ou d'autres atteintes à la propriété comme les dégradations. Elles comparaient, entre 1995 et 2002, des lieux surveillés et non surveillés, d'une part, de zones de bord de mer dans deux localités australiennes et,

✓ BIBLIOGRAPHIE

S. Roché, *La vidéosurveillance réduit-elle la délinquance ?*, *Pour la Science*, n° 394, pp. 20-24, 2010.

S. Roché, *Les incivilités, catalyseurs de la délinquance ?*, *Pour la Science*, n°389, pp. 58-62, 2010.

M. Lipsey et al., *Effect of cognitive-behavioral programs for criminal offenders*, *Campbell Systematic Reviews*, vol. 6, 2007.

F. Cortoni et K. Nunes, *Recherche sur l'efficacité du traitement chez les délinquants sexuels*, dans *L'agression sexuelle : coopérer au-delà des frontières*, Congrès international francophone sur l'agression sexuelle, 2007.

R. Tuffin et al., *An evaluation of the impact of the National Reassurance Policing Programme*, *Home Office Research Study*, vol. 296, 2006.

B. Steiner et E. Wright, *Assessing the relative effects of state direct file waiver laws on violent juvenile crime : deterrence or irrelevance ?*, *The Journal of Criminal Law and Criminology*, vol. 96, n° 4, pp. 1451-1478, 2006.

d'autre part, de quatre gares de trains situées sur la même ligne.

En d'autres termes, la vidéosurveillance est loin d'être le remède miracle contre la délinquance, contrairement à ce que suggère le rapport rendu en 2009 par l'Inspection générale de l'administration au ministre de l'Intérieur français. Son efficacité n'est prouvée que dans des lieux clos à risque, tels certains parkings.

Le durcissement des peines ne diminue pas la récidive

Passons à présent aux dispositions prises par la justice pour lutter contre les délinquances. La prison est-elle une bonne solution pour assurer la sécurité des citoyens et limiter la récidive ? Faut-il dépenser plus pour incarcérer plus ? Ou bien, au contraire, ne convient-il pas de mettre l'accent sur les programmes qui permettent la réadaptation des délinquants à la vie « normale » ?

La voie d'une augmentation de la sévérité pénale consiste à incarcérer plus souvent et plus longtemps. Différents outils permettent de le faire, comme l'envoi automatique en prison au troisième délit, en vigueur dans 26 États américains, ou le jugement automatique des mineurs récidivistes comme des majeurs, pratiqué dans quelques dizaines d'États américains, notamment l'État de New York. En France, l'accroissement de la sévérité pénale se traduit par l'obligation légale des juges, depuis 2007, de prononcer des peines minimales obligatoires – des peines planchers –, à l'encontre des récidivistes. De nombreuses études ont été réalisées sur l'effet de l'augmentation du recours à la prison et de la durée de la peine – conséquences de la mise en place des peines planchers.

Cette pratique a débuté à New York en 1973, puis s'est propagée dans plusieurs dizaines d'États américains (13 en 1979 et 31 en 2003). La Floride est celui qui a le plus eu recours à une telle pratique. Les effets attendus sont, d'une part, une « dissuasion générale » géographique (on espère qu'il y aura moins de délits sur la zone où la loi change, puisque les auteurs craignent la sévérité renforcée) et, d'autre part, une diminution de la récidive à l'échelle de l'individu (on espère qu'il y aura moins de nouvelles arrestations ou condamnations de la personne, puisqu'elle sait qu'elle risque gros désormais).

	Nombre de participants	Score moyen avant le programme	Score moyen après le programme
Sentiment de solitude	257	41,6/80	37,5/80
EMPATHIE DES AGRESSEURS D'ENFANTS			
Envers les enfants en général	139	319,5/500	340,8/500
Envers un enfant victime d'une agression sexuelle	139	374,8/500	407,3/500
Envers un enfant victime du délinquant	139	356,8/500	405,9/500
EMPATHIE DES VIOLEURS			
Envers les femmes en général	69	321,5/500	334,5/500
Envers une femme victime d'une agression sexuelle	69	378,9/500	409,1/500
Envers une femme victime du délinquant	69	362,3/500	404/500

LES RÉSULTATS DES ENQUÊTES PAR QUESTIONNAIRES auprès des délinquants avant et après le programme reflètent leur évolution sur divers aspects étudiés. Ainsi, après le programme, les agresseurs d'enfants témoignent en moyenne d'une plus grande empathie pour les enfants en général, et notamment pour ceux victimes d'une agression sexuelle ou pour leur propre victime. Des résultats similaires sont obtenus avec les violeurs. Tous les écarts de score présentés dans ce tableau entre la période qui précède le traitement et celle qui lui est postérieure sont statistiquement significatifs et sont corrélés avec des modifications comportementales en matière de récidive.



© Shutterstock/uxorphoto

2. EN FRANCE, LES CENTRES ÉDUCATIFS FERMÉS (CEF) accueillent en 2012 plus de 1 200 mineurs, soit environ le double des moins de 18 ans en prison. Les responsables qui gèrent ces centres s'inquiètent du manque de qualification des équipes qui y travaillent : elles font face à des jeunes auteurs de délits sérieux, et ont souvent une formation et une expérience insuffisantes pour gérer la violence dans le centre, ce qui entraîne un renouvellement et un absentéisme importants des personnels. Les places en CEF sont de surcroît les plus nombreuses dans les régions qui en ont le moins besoin, selon le rapport du Sénat du 12 juillet 2011.

En 2006, Benjamin Steiner et Emily Wright, de l'Université de Cincinnati, aux États-Unis, ont passé en revue l'ensemble des études testant l'effet de dissuasion générale. Au total, les chercheurs disposent de données sur 22 États américains. Aucun effet dissuasif durable n'est observé. Le nombre mensuel d'arrestations sur plusieurs années dans les États qui introduisent de telles lois (groupe expérimental) est le même que celui des États qui ne le font pas (groupe contrôle). Par exemple, lorsqu'en 1978 la loi a été durcie dans l'État de New York envers les jeunes de 13-14 ans auteurs de meurtres, viols, vols à main armée et cambriolages violents (l'âge de la minorité pénale a été abaissé), les arrestations des jeunes de cet âge ont évolué de la même façon que dans le cas témoin, le New Jersey (l'État voisin), qui n'avait pas durci sa loi.

À l'échelle de l'individu, les résultats des études disponibles (Floride, Pennsylvanie, New York) convergent : l'élévation de la sévérité pénale se traduit par un renforcement de la récidive (voir la figure 1). Une méthode consiste à constituer des appariements. Par exemple, on observe la fréquence et la vitesse des nouvelles arrestations de deux mineurs ou jeunes majeurs comparables en tous points sauf un : la modalité de son jugement (par la justice des mineurs ou celle des majeurs). Les études montrent alors que, deux ans après leur libération, les jeunes jugés comme des majeurs sont plus souvent arrêtés à nouveau que ceux jugés comme des mineurs. Et l'écart est d'au-

tant plus grand que les jeunes ont été condamnés pour des délits violents. On pense que cette hausse de la récidive en réponse à l'augmentation de la sévérité des peines est liée au fait que la punition en elle-même n'amende pas les personnes et que la prison rend plus compliquée la réinsertion à la sortie (elle distend notamment les liens avec la société légale).

Aider les délinquants à ne pas récidiver

Mais alors, existe-t-il des méthodes permettant de lutter efficacement contre la récidive, et particulièrement pour les auteurs les plus violents ? La réponse est oui. Plusieurs ont déjà fait leurs preuves, telles la préparation de la sortie de prison, ou la construction de passerelles entre la prison et la société. Une des méthodes les plus efficaces est l'approche « cognitivo-comportementale », ou une variante dite « relationnelle comportementale », dont le nom diffère afin de souligner l'importance du lien social pour l'abandon des pratiques délinquantes (l'accent y est mis sur le tuteur, la personne sur laquelle s'appuie le délinquant pour s'en sortir).

Ce courant en plein développement notamment en Grande-Bretagne, aux États-Unis et en Belgique, rassemble des travaux de théoriciens et de praticiens qui s'intéressent à la façon dont une personne perçoit son environnement social et physique. À nouveau, des synthèses des nombreuses

études sur l'efficacité de cette approche ont prouvé que cette voie méconnue en France est efficace pour limiter la violence.

En quoi consiste-t-elle ? Il s'agit tout d'abord d'une approche individuelle, qui ne se confond donc pas avec celles qui opèrent sur des populations larges, par exemple en améliorant le cadre social (quartier, école, niveau de revenu des familles) et relèvent de la prévention dite primaire. La méthode cognitivo-comportementale fonctionne avec différents profils de personnes (mineurs et majeurs, filles ou garçons, dans le cadre « ouvert » de la société ou plus fermé, lorsqu'ils sont placés dans un centre spécialisé) et s'adresse à des auteurs « confirmés » de délits, c'est-à-dire ayant une forte propension à la récidive. De nombreux travaux ont souligné que les délinquants ont des « biais » cognitifs, c'est-à-dire qu'ils ne perçoivent pas leur environnement comme le reste de la population. Par exemple, ils perçoivent des remarques anodines comme des provocations délibérées et sont à la recherche de gratifications immédiates (même si cela leur « coûte cher » plus tard). Ils se perçoivent comme des victimes et comme ceux que l'on blâme injustement, tout en refusant que leur propre comportement puisse contribuer à leur situation.

La méthode est fondée sur l'hypothèse que ces biais sont appris (ils ne sont pas présents naturellement). Ils peuvent donc être « désappris ». Elle cherche à développer le sens de la responsabilité individuelle en permettant à la personne de comprendre les processus mentaux et les choix qu'elle fait, toutes choses qui la conduisent à un comportement délinquant. Bref, avec ce programme, des compétences cognitives sont construites. Elles s'appuient sur un soutien relationnel fort. Différentes techniques sont enseignées à ceux qui suivent cette approche : la gestion de leur colère, le développement d'habiletés sociales indispensables à la vie en société (identifier ses propres difficultés et des actions possibles pour les surmonter, résoudre des différends avec autrui sans violence), la construction d'un sens moral (apprendre à percevoir le mal qu'un délit fait à la victime), la prévention de leur rechute (éviter de fréquenter certaines personnes ou certains lieux). Ces techniques sont apprises dans le cadre de jeux de rôle ou dans des situations réelles, mais aussi par des exercices réalisés seul (voir l'encadré page 40).

En 2002, dans une méta-analyse de 69 études, Frank Pearson et ses collègues,

des Instituts américains de développement et de recherche (NDRI), ont montré que cette approche réduit la récidive de 30 pour cent. Cet ordre de grandeur a été confirmé par les travaux ultérieurs. Des études circonscrites à certaines populations plus à risques ont même montré des réductions de 50 pour cent.

Il est temps d'utiliser les programmes efficaces

Une méta-analyse de 2007, la plus récente et la plus rigoureuse, réalisée par Mark Lipsey et ses collègues de l'Institut Vanderbilt pour les études de politique publique de Nashville, aux États-Unis, conclut que la probabilité de ne pas récidiver dans les 12 mois pour ceux qui ont suivi le programme est 1,53 fois plus élevée que pour les participants des groupes témoin, (soit une baisse de la récidive de 25 pour cent). Et dans cette méta-analyse aussi, les programmes les plus efficaces engendrent une diminution de la récidive de 50 pour cent.

Par ailleurs, selon cette même synthèse, les plus fortes réductions de la délinquance sont obtenues sur les individus présentant le plus de risques de récidiver. Enfin, une autre méta-analyse de 23 études publiée au Canada en 2009 et limitée à la récidive chez les auteurs d'agressions sexuelles montre également des résultats encourageants.

L'étude scientifique de l'efficacité des programmes de prévention et de répression est possible. Elle a déjà commencé à l'étranger. En 2007, 40 ans après les États-Unis, la France a enfin entamé cette démarche sur les politiques sociales. Toutefois, malgré un affichage politique important du thème de la sécurité, d'une institutionnalisation de l'évaluation et de la création d'un observatoire de la délinquance et des réponses pénales, la mesure scientifique de l'efficacité des politiques de sécurité n'a toujours pas débuté. Le gouvernement tente d'internaliser les études dans ses services alors que la solution performante consiste à les confier à des organismes disposant à la fois de l'expertise scientifique et de l'indépendance requise. En conséquence, nous souffrons d'un retard considérable.

L'approche scientifique montre l'écart entre la conviction des responsables politiques qu'une « solution est la bonne » et la preuve que « c'est bien le cas ». De façon générale, les programmes inefficaces sont les plus populaires chez les responsables politiques et les professionnels. Ainsi, le fait de déployer la vidéosurveillance dans les rues et sur les places, de se focaliser sur une réaction de la police, de faire punir plus lourdement les mineurs par les juges, n'apporte guère de gain durable. On pourrait ajouter qu'il en va de même pour les camps militaires pour les jeunes ou l'information sur les drogues dans les classes.

Les voies prometteuses sont la police analytique ou encore une intervention qui aide les jeunes délinquants violents à changer la façon dont ils perçoivent leur environnement, ce que ne peut réussir l'enfermement « sec ». Contrairement aux déclarations pessimistes qui ne voient rien à faire contre la délinquance, la recherche a mis en évidence des voies efficaces et d'autres prometteuses. Pourquoi ne pas les emprunter ? ■

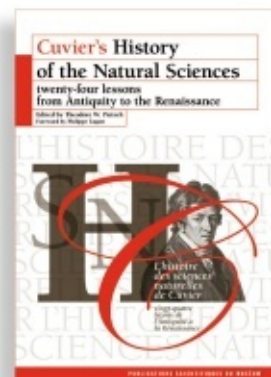


Muséum national d'Histoire naturelle

L'histoire des sciences naturelles de Cuvier vingt-quatre leçons de l'Antiquité à la Renaissance

Nouvelle édition de Theodore W. Pietsch

L'édition de *L'histoire des sciences naturelles depuis leur origine jusqu'à nos jours* est présentée ici pour la première fois en version bilingue. Ce volume, amplement annoté et commenté, est le premier d'une série de cinq tomes regroupant les cours professés par Georges Cuvier de 1829 à 1832. Cette étude, éblouissante par son envergure et son degré de précision, couvre de manière chronologique l'histoire des sciences naturelles sur une période de plus de trois millénaires. Cuvier parlait couramment plusieurs langues, notamment l'anglais, l'allemand, l'espagnol, et le latin. Il était donc bien préparé pour rechercher des documents de première main et interpréter la littérature scientifique européenne. Cet ouvrage témoigne de la connaissance encyclopédique de Cuvier, de son expertise en matière de littérature scientifique et historique, et de son incroyable mémoire. En outre, cet ouvrage se réfère à un riche corpus de littérature ancienne qu'il est difficile de trouver ailleurs. Cette extraordinaire mine d'information donne ainsi un aperçu unique du concept des sciences naturelles vu par Cuvier et de l'envergure et du progrès de cette entreprise humaine. Grâce à cette œuvre, Cuvier comble une lacune importante dans l'histoire de la pensée philosophique, entre Carl von Linné et Charles Darwin.



Bilingue anglais/français • 170 x 240 mm
50 figs • 734 p. • ISBN 978-2-85653-684-1 • 49 € TTC

ouvrage en vente dans notre librairie
face à la Grande Galerie de l'Évolution

PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES DU MUSÉUM

Commandes et renseignements :

Muséum national d'Histoire naturelle

Publications Scientifiques

Case postale 41 • 57 rue Cuvier • 75231 Paris cedex 05

Tél. : 01 40 79 48 05 • Fax : 01 40 79 38 40

diff.pub@mnhn.fr • <http://www.mnhn.fr/pubsci>

Histoire des sciences

Définir un **nouveau** système de santé : une urgence

André Grimaldi et Olivier Lyon-Caen

L'ESSENTIEL

- ✓ Jusqu'à dans les années 2000, notre système de santé était performant notamment pour l'accessibilité aux soins, l'espérance de vie ou les remboursements.
- ✓ Aujourd'hui, plusieurs facteurs, dont la diminution des enveloppes budgétaires consacrées aux missions d'intérêt général ou l'envolée des dépassements d'honoraires, ont accru les inégalités et menacent la pérennité du système.
- ✓ Pour garantir l'accès à des soins de qualité pour tous, il faudrait entre autres revenir à un taux de remboursement minimal de 80 pour cent par la Sécurité sociale et ne plus rembourser les médicaments inefficaces et les prescriptions inutiles.

© Brooklyn Production Corps